

La **Chapelle Notre-Dame de Trobéro** était de toutes les chapelles lannilisiennes, alors fort nombreuses, la plus vénérée et la plus fréquentée non seulement des paroissiens, mais aussi des fidèles de toute la région. Depuis **1601** (1), par la grâce de la puissante famille de CARMAN, les Seigneurs de KERBABU y avaient droit de prééminence. En 1651 vivait à KERBABU, Olivier de BELLINGANT (2), qui était le fils de Jacques de BELLINGANT, l'ancien élève du vénérable abbé L'HOSTIS. Il entreprit de donner à la vieille chapelle de Trobéro une importance encore plus considérable et dans ce but adressa une « supplique » à l'Evêque de Léon. Dans sa lettre Olivier de BELLINGANT exposait que son père, Jacques, avait naguère légué à N.-D. de TROBEROU, 60 livres de rente annuelle pour la célébration de 3 messes par semaine. Lui-même, par dévotion envers la Ste Vierge, désirait faire une autre fondation de 200 livres de rente et demandait la nomination d'un chapelain qui serait présenté par lui et auquel il offrirait de procurer une maison près de la chapelle. Il faisait de plus deux autres fondations plus modestes, l'une de 4 livres pour le salaire d'un prêtre qui aiderait le chapelain à desservir les messes et une autre de 36 livres pour l'entretien de la lampe devant le St-Sacrement. Enfin il offrait de prendre à sa charge les frais de la visite de l'archidiacre. Il demandait en compensation l'autorisation de faire procéder à la bénédiction de la chapelle restaurée par ses soins et du cimetière y attenant et la permission de s'y faire, enterrer pour les membres de sa famille et les personnes qui le demanderaient. Il désirait de plus que la Chapelle fût dotée d'un fonds baptismal et que le St Sacrement y fût constamment conservé en un tabernacle.

C'était là pratiquement accorder à la Chapelle de Trobéro la même importance qu'à l'Eglise Paroissiale qui n'était distante que d'un petit kilomètre. Le vieil abbé Goulven L'HOSTIS, familier de Kerbabu depuis sa jeunesse, n'osa cependant pas y faire d'objection et l'Evêque de Léon, en conséquence, accorda au Seigneur de Kerbabu ce qu'il demandait. Chapelle et Cimetière de Trobéro furent solennellement bénis le 27 avril 1652 par l'abbé ALLAIN, prieur-recteur de PLOUDIRY, délégué par l'Evêque, qui, le 7 janvier 1653, approuva toutes les fondations de M. de BELLINGANT. Celui-ci, l'année suivante **1654**, alla plus loin encore : il fonda à Trobéro une grandmesse à perpétuité les dimanches et jours de fêtes, avec aspersion d'eau bénite, pain béni et procession autour du cimetière avec croix et bannières qui furent achetées à cette occasion.

Jusqu'en **1657**, année de la mort de l'abbé L'HOSTIS, tout alla bien. le Recteur octogénaire n'avait ni le désir ni peut-être plus la force de se mettre à dos la famille de KERBABU, la plus puissante à LANNILIS, à l'époque; dont les pieuses entreprises menaçaient l'unité de la paroisse. Ses successeurs n'auront pas la même patience et en voulant redonner à l'Eglise Paroissiale sa primauté légitime ils se heurteront pendant de longues années aux BELLINGANT en d'interminables, procès qui auront leur répercussion au Parlement de Bretagne.

(A suivre) **Y.NICOLAS**

(1) C'est par acte du 13 septembre 1601, signé au Château du Bois en PLOUNEVEZ-LOCHRIST, que François de MAILLE et Claude de CARMAN, son épouse, cédèrent tous leurs droits de prééminences en la Chapelle de Trobéro à Jean de BELLINGANT, de Kerbabu, qui exerçait à LANNILIS les fonctions de Sénéchal de la Juridiction de CARMAN. L'acte signale que les BELLINGANT de KERBABU exercent cette charge de temps immémorial et que la cession des droits est faite en témoignage de reconnaissance pour leurs bons offices. Jean de BELLINGANT était le grand-père d'Olivier de BELLINGANT.

(2) Olivier de BELLINGANT mourut à Kerbabu, le 8 janvier 1663. Il avait épousé en premières noces Suzanne de KERNEACH, puis devenu veuf il s'était remarié en août 1646 avec Anne de PERRIEN qui fit son entrée solennelle à Kerbabu le 25 août. Chrétien fervent, très dévot à la Ste Vierge, Olivier de BELLINGANT fut aussi un homme charitable et juste, mais ses fondations pieuses, bonnes en principe, furent la cause première de divisions qui devaient s'avérer très regrettables par la suite.